

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **lundi 16 décembre 2019** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

415-12-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

416-12-19

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE -180-A, CHEMIN DE SAINT-EDGAR

Compte tenu de son lien avec la Société du chemin de fer de la Gaspésie le maire Éric Dubé se retire des discussions et s'abstient de se prononcer sur le sujet.

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 180-A, chemin de Saint-Edgar :

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 3.6.1 du Règlement de zonage 927-13 : accepter l'installation d'un revêtement en toile de couleur blanche pour la construction d'une structure en dôme à des fins d'entreposage.

Considérant qu'un avis public a été publié au site Internet de la Ville en date du 29 novembre 2019;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 27 novembre 2019;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 180-A, chemin de Saint-Edgar, soit acceptée en respectant les conditions suivantes et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande :

1. La structure devra être implantée par un arpenteur-géomètre conformément aux règlements d'urbanisme en vigueur.
2. Si la structure est implantée sur la propriété de la SCFG (actuel lot 5 320 492), elle devra être installée dans la marge arrière du bâtiment principale (gare). Si elle est implantée sur la propriété du gouvernement du Québec (actuel lot 5 516 459), elle devra être implantée à l'Est de la gare et à l'Ouest de la limite Est du lot 5 320 492.
3. Les parties des conteneurs formant la structure extérieure de l'entrepôt devront être recouverts d'un matériau autorisé ce qui peut inclure la toile blanche.

ADOPTÉE

417-12-19

APPEL D'OFFRES - ESSENCE, CARBURANT DIESEL ET MAZOUT 2020

Considérant l'appel d'offres publié sur SÉAO pour la fourniture et la livraison d'essence, de carburant diesel et de mazout pour 2020;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

| Soumissionnaire | Montant (taxes incluses) |
|------------------------------|-------------------------------------|
| Les Huiles Desroches inc. | 117 780,74 \$ |
| Les Pétroles C. Poirier inc. | 118 707,52 \$ |

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par les Huiles Desroches inc. au montant de cent dix-sept mille sept cent quatre-vingt dollars et soixante-quatorze cents (117 780,74 \$), taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'essence, de carburant diesel et de mazout pour 2020, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue.

ADOPTÉE

BIBLIOTHÈQUE DU VIEUX-COUVENT

418-12-19

EMBAUCHE - POSTE EN ANIMATION À LA BIBLIOTHÈQUE

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée sur le site Internet de la Ville et celui d'Emploi Québec;

Considérant qu'un processus de sélection a été mis en place et que des entrevues ont eues lieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

De procéder à l'embauche de Madame Jessica Roy Landry à titre de préposée en animation à la bibliothèque en date du 4 décembre 2019, et ce, en remplacement de la préposée en poste qui a quitté pour un congé de maternité.

ADOPTÉE

419-12-19

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE SERVICES - RÉSEAU BIBLIO

Considérant que le Réseau Biblio de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine souhaite modifier l'entente intervenue antérieurement entre la Ville et leur centre de services aux bibliothèques;

Considérant que cette nouvelle convention inclus la contribution municipale ainsi que les frais pour les services informatiques et que sa durée sera du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, renouvelable automatiquement pour une durée supplémentaire de 3 ans et pourra être renouvelée pour un maximum de deux termes soit pour une durée totale de 9 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur de la Culture, M. Dominic Gauthier, à signer pour et au nom de la Ville, la convention de services à intervenir avec le Réseau Biblio de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE

420-12-19

CONTRIBUTION AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR 2020

Attendu que les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destinés aux personnes handicapées;

Attendu que depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 - MRC de Bonaventure);

Attendu que depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 - MRC de Bonaventure);

Attendu que le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

Attendu qu'en vertu des disposition légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond, confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

Que la Ville de New Richmond confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2020 par une contribution financière de 8 052 \$.

ADOPTÉE

421-12-19

ENTENTE CULTURELLE 2018-2019-2020 - DEMANDE D'AIDE - NOËL EN GASPÉSIE 2019

Considérant la demande déposée via l'entente culturelle 2018-2019-2020 pour les activités de Noël en Gaspésie 2019 au montant de 2 030 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'autoriser le versement d'un montant de 2 030 \$, pour les activités de Noël en Gaspésie 2019, et ce, pris à même l'entente culturelle 2018-2019-2020.

ADOPTÉE

422-12-19

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE) - OPTIMA SANTÉ GLOBALE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant qu'Optima Santé globale a déposé une offre pour un contrat de services concernant un programme de service d'aide aux employés, et ce, pour une période de 2 ans soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021;

Considérant que ce programme est axé sur la résolution de problèmes diversifiés rencontrés par les employés et leurs personnes à charge;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville un contrat de services auprès d'Optima Santé globale pour une période de 2 ans soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, et ce, pour un service d'aide aux employés.

ADOPTÉE

423-12-19

CHANGEMENT DE REPRÉSENTANTS - CARTE DE CRÉDIT - SALLE DE SPECTACLES RÉGIONALE DESJARDINS DE NEW RICHMOND

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

De nommer monsieur Stéphane Cyr, directeur général à titre de représentant de la Ville de New Richmond à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Ce représentant exercera les pouvoirs suivants :

- Signer ou approuver tout document ou pièce justificative relatif à une demande auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;
- Procéder à toutes demandes, présentes et futures, de modification, d'augmentation de limite et d'ajout de carte(s).

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Par le fait même, la résolution 251-09-2012 est abrogée.

ADOPTÉE

424-12-19

AUTORISATION DE DÉPENSES EN LIEN AVEC LES RÉSULTATS PRÉVUS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Considérant les résultats anticipés au 31 décembre 2019;

Considérant les besoins des différents départements de la Ville;

Considérant le budget anticipé de 2020 comme étant plus restreint en terme de disponibilités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'accepter les offres suivantes, pour un montant total de 11 942,21 \$, taxes en sus, et ce, selon les soumissions déposées :

| Service | Soumission obtenue | Montant (taxes en sus) | Description |
|--------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|--|
| Administration générale | Centre Hi-Fi | 1 521,99 \$ | Téléviseur à DEL pour la salle du conseil |
| Salle de spectacles | Divers | 3 399,00 \$ | Tête d'imprimante, produits ignifugeants, divers |
| Centre communautaire Adrien-Gauvreau | Accent Meubles | 256,64 \$ | 2 chariots à chaises |
| Taxation et incendie | Services informatiques Gilles Bujold | 3 364,47 \$ | 2 ordinateurs et 1 imprimante |
| Incendie | Télécommunications de l'Est | 3 399,50 \$ | 10 téléavertisseurs |
| TOTAL | | 11 942,21 \$ | |

ADOPTÉE

425-12-19

AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ - CONTESTATION DE LA VALEUR FONCIÈRE 2018-2020 - MATRICULE 05070 - 0336-78-6149

Considérant l'entente hors cours intervenue et soumise au tribunal administratif, entre l'évaluateur et 9295-1102 Québec inc. concernant la contestation de la valeur foncière 2018-2020;

Considérant que la Ville est en attente de l'acceptation de cette recommandation par le tribunal;

Considérant que les taxes à rembourser depuis 2018 et les intérêts y étant rattachés représenteront un montant approximatif de 25 000 \$;

Considérant les prévisions budgétaires de 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'affecter le surplus accumulé d'un montant de 25 000 \$ au remboursement éventuel associé à la contestation de la valeur foncière 2018-2020 pour le matricule 05070-0336-78-6149.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 36.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière